

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 30 janvier 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 30 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous P-Signature
069 200 040 560 00016

30 janvier 2024

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Assainissement

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le VINGT QUATRE JANVIER
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LIEVRE Gaëtan, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, DESMULES Marielle.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à RONZIERE Pascal), ESPASA Christophe (pouvoir à LIEVRE Patrick), FROMENT Benoît (pouvoir à PARLIER Frédérique), LICI Vassili (pouvoir à DUPIT Emmanuel), MOULIN Didier (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), PHULPIN Patrick (pouvoir à REIX Marie-Laure), PORTIER Alexandre (pouvoir à MANDON Olivier), TROUVE Michel (pouvoir à DUMONTET Jean-Pierre).
AKSU GIRISIT Keziban, AURION Rémy, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GLANDIER Martine, GUIDOUM Kamel, LUTZ Sophie, RAVIER Thomas, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Monsieur Patrick LIEVRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le budget annexe Assainissement 2024 s'élève globalement à 29 686 756 €, dont 12 048 000 € en section d'exploitation et 17 638 756 € en section d'investissement.

5. Section d'exploitation : 12 048 000 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 473 155	10 687 000	213 845	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	112 500	80 000	-32 500	-29%
TOTAL RECETTES REELLES	10 585 655	10 767 000	181 345	2%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 120 000	1 281 000	-1 120 000	-100%
Total Recettes	11 705 655	12 048 000	13 830	0%

Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 994 000	6 090 545	96 545	2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 042 000	1 110 000	68 000	7%
022 DEPENSES IMPREVUES	125 000	150 000	25 000	20%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000	6 600	3 600	120%
66 CHARGES FINANCIERES	423 000	880 000	457 000	108%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000	10 000	3 000	43%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	494 969	0	-494 969	-100%
TOTAL DEPENSES REELLES	8 088 969	8 247 145	158 176	2%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 296 686	1 050 855	-245 831	-19%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 320 000	2 750 000	430 000	19%
Total Dépenses	11 705 655	12 048 000	342 345	3%

a. Les recettes d'exploitation : 12 048 000 €

Les recettes réelles d'exploitation : 10 767 000 € (+ 2 % € par rapport au BP 2023)

Elles comprennent les produits des services, et notamment :

- Les redevances d'assainissement collectif à hauteur de 8 755 000 € (+ 2 % par rapport au budget primitif 203)
- Les taxes de raccordement : 650 000 €, en progression de + 3%
- La redevance eaux pluviales versée par le budget principal : 1 282 000 €, stable par rapport au budget 2023
- Les subventions et participations : 80 000 €, avec 50 000 € attendus au titre des prime à l'épuration et 30 000 € de l'agence de l'eau en soutien des actions

Les recettes d'ordre budgétaire : 1 281 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

b. Les dépenses d'exploitation : 12 048 000 €

Les dépenses réelles : 8 247 145 € (+ 158 176 € par rapport au BP 2023 soit + 2%)

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 6 090 545 € (+ 96 545 €, soit 2%)

L'exploitation de la station d'épuration constitue le principal poste de dépenses. Compte tenu du ralentissement de l'inflation d'une part, et de la négociation intervenue en 2023 pour rapprocher l'indice de révision de la structure des coûts d'autre part, l'estimation de la dépense est stable par rapport à 2023. (4 280 000 €)

Sont également prévus les crédits nécessaires pour la gestion en régie du traitement des systèmes de Saint-Etienne-des-Ouillères, Denicé, Lacenas, Saint-Cyr-le-Chatou, de la collecte et le traitement des systèmes de Jassans et de Saint Julien, ainsi que la collecte sur Arnas Nord.

Le chapitre enregistre également les dépenses courantes : inspections télévisées, travaux de maintenance des canalisations, changement de grilles d'avaloirs et tampons.

- Les charges de personnel : 1 110 000 €, en progression de 7 % par rapport au budget 2023
- Les autres charges de gestion courante : 6 600 €
- Les charges financières : 880 000 € qui correspondent aux intérêts de la dette, et progressent suite à l'emprunt souscrit en 2023 (7 397 000€) et à prévoir en 2024.
- Les charges exceptionnelles : 10 000 € qui permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titre sur exercice antérieur.

- Aucune provision pour risques et charges ne sont prévue en 2024, du fait des provisions déjà constituées en 2023.
- Les dépenses imprévues : 150 000 €, légèrement augmentées pour faire face à d'éventuelles dépenses non prévisibles en 2024, notamment les variations de prix qui restent entourées d'incertitude

Les dépenses d'ordre budgétaire : 3 800 855 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (2 750 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 050 855 €).

c. L'épargne

L'épargne de l'exercice 2024 est estimée à 2 519 855 €. Elle progresse légèrement compte tenu d'une progression identique des dépenses et recettes d'exploitation

	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	variation en %
TOTAL RECETTES REELLES	10 585 655	10 767 000	181 345	2%
TOTAL DEPENSES REELLES	8 088 969	8 247 145	158 176	2%
EPARGNE	2 496 686	2 519 855	23 169	1%

6. La section d'investissement : 17 638 756 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	variation en %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 273 264	10 275 654	-997 610	-9%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (B. PRINCIPAL)	600 000	600 000	0	0%
13 SUBVENTIONS SUR OPERATIONS	2 913 728	2 862 247	-51 481	-2%
TOTAL RECETTES REELLES	14 786 992	13 737 901	-1 049 091	-7%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 296 686	1 050 855	-245 831	-19%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 320 000	2 750 000	430 000	19%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	100 000	0	0%
Total Recettes	18 503 678	17 638 756	-864 922	-5%

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	variation en %
020 DEPENSES IMPREVUES	300 000	300 000	0	0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 137 500	1 600 000	462 500	41%
OPERATIONS	15 846 178	14 357 756	-1 488 422	-9%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 283 678	16 257 756	-1 025 922	-6%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 120 000	1 281 000	161 000	14%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	190 000	100 000	0	0%
Total Dépenses	18 503 678	17 638 756	-864 922	-5%

a. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 13 731 901 €

Elles comprennent les subventions attendues (voir infra) et l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2024, avant reprise de résultat : 10 275 654 €.

Les recettes d'ordre budgétaires : 3 900 855 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (2 750 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 050 855 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Ces recettes d'ordre comprennent également les opérations patrimoniales (100 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement. Il s'agit de crédits ouverts pour l'intégration de frais d'étude ou d'insertion sur les comptes définitifs.

b. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 16 257 756 €

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 1 600 000 €, dont la progression accompagne celle de l'encours de la dette ;
- Les dépenses imprévues : 300 000 € ;
- Les opérations d'équipement : crédits de paiement 2024 : 14 357 756 €.

Il est rappelé que dans l'objectif de moderniser et optimiser la gestion financière de la collectivité, et conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 novembre dernier, la CAVBS a décidé, à compter de 2024, de gérer l'ensemble des dépenses d'investissement en autorisation de programme, à l'exception de la dette.

Cette gestion, dont les modalités sont précisées dans le règlement budgétaire et financier, permettra de fluidifier et optimiser l'exécution financière des projets d'investissement.

Elle permet en effet de ne pas faire supporter au budget primitif d'un exercice l'ensemble des dépenses pluriannuelles, mais seulement la dépense à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de Programme sont en effet la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Cette gestion permet de supprimer les « restes à réaliser » en investissement (engagements non soldés de l'exercice), et, en conséquence, permet de prévoir le seul emprunt nécessaire au strict besoin lié aux dépenses réalisées.

Elle assure également une continuité dans la réalisation des projets : les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ouverte peuvent, jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, être mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme suivantes :

	date de création de l'AP	Durée	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024
AP d'action/ mandat :					
AP2224101 ACQUISITION DE MATERIEL	2024	3 ans	358 000	88 000	270 000
AP2224102 AS AUTOSURVEILLANCE	2024	3 ans	37 000	25 000	12 000
AP2224103 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	2024	3 ans	250 000	200 000	50 000
AP de projet :					
AP2224201 BASSIN DRAGE MORGON - QUARANTAINE	2024	3 ans	7 000 000	2 000 000	5 000 000
AP2224202 OPTIMISATION DES RESSOURCES - STEP VILLEFRANCH	2024	3 ans	1 300 000	1 200 000	100 000
AP2224203 STEP JASSANS RIOTTIER	2024	3 ans	450 000	50 000	400 000
AP2224204 STEP DENICE	2024	3 ans	550 000	50 000	500 000
AP2224205 STEP ST JULIEN	2024	3 ans	207 000	35 000	172 000

Les AP existantes sont ou inchangées, ou révisées par prolongation et / ou augmentation de leur montant, comme suit :

	date de création de l'AP	Durée	Autorisation de Programme Initiale	Autorisation de Programme Actualisée	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024	Crédits de paiements antérieurs (réalisés et CP prévus 2023)
AP de projet :							
AP2222002 TRAVAUX RESEAUX	2022	5 ans	13 748 594	17 252 000	4 364 000	6 401 156,26	6 486 843,74
<i>Prolongation d'un an - Augmentation du montant de l'AP</i>							
AP2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	2018	8 ans	38 000 000	42 000 000	6 106 977	533 562,95	35 359 480,05
<i>Augmentation du montant de l'AP</i>							
AP2220002 STEP BLACÉ	2021	5 ans	1 750 000	1 750 000	76 249	0	1 673 751
<i>Prolongation d'un an - Montant inchangé</i>							
AP22210001 BASSIN D'ORAGE BRAUN	2021	5 ans	5 200 000	5 200 000	162 530	0	5 037 470
<i>Prolongation d'un an - Montant inchangé</i>							

Les crédits de paiement proposés pour 2024 représentent ainsi un total de 14 357 756 € (budget 2023 : 15 846 178 €), avec :

- La finalisation des travaux de requalification de la STEP de Blacé (76 249 € et de construction du bassin Braun (162 530 €). Sont prévues en recettes les soldes de subventions à percevoir de l'AERMC (555 464 €) ;
- La poursuite de la requalification de la STEP de Villefranche qui devrait être achevée en 2025 : 6 106 977 € ;
- Les travaux sur réseaux conduits chaque année : 4 362 000 € (1,2 millions d'euros de subventions attendues) ;
- L'engagement de projets nouveaux nécessaires à la protection de l'environnement et l'amélioration des ouvrages :
 - Création du bassin d'orage Morgon-quarantaine : 2 000 000 € de crédits ouverts sur un total de 7 Millions d'euros prévus. Cette opération bénéficie d'une subvention de 3 M€ de l'Agence de l'Eau, dont 750 000 € attendus en 2024.
 - Stations d'épuration de Jassans, Denicé, et Saint Julien : 135 000 €, avec :
 - ✓ A Jassans : 50 000 € pour l'engagement de la réfection des filtres (50 000€ en 2024 et 400 000 € en 2025)
 - ✓ A Denicé : 50 000 € pour l'engagement du changement des géomembranes des lits de séchage des boues, (études et reprise de 1 lit sur 6 en 2024) (500 000 € en 2025)
 - ✓ A Saint Julien : 35 000 € pour une étude pour la création d'un bassin d'orage en amont de la STEP (travaux en 2025 : 172 000 €) et l'installation d'abri d'armoire électrique (15 000 € de subventions attendues en 2024)
- **La CAVBS s'engage également dans des actions de transition écologique et économie circulaire, sur l'ouvrage de la station d'épuration de Villefranche (1 200 000 €), avec :**
 - La pose de panneaux photovoltaïques sur la station : 800 000 € HT
 - La mise en place d'un traitement et réseau de réutilisation des eaux usées traitées : 400 000 € (Recettes : 200 000 € attendus de l'AERMC)

A noter divers autres investissements pour l'amélioration du service public :

- Autosurveillance : installation d'un piézomètre supplémentaire : 25 000 € (10 000 € de recette attendue de l'AERMC (contrat de Bassin) ;
- Acquisition de véhicules et matériels : véhicule hydrocureur : 88 000 € de crédits ouverts pour 2024, complétés en 2025 ;
- Enfin, la poursuite des études pour la mise en place d'un schéma directeur unifié sur le territoire (200 000 €).

Pour mémoire :

Chapitre	BP 2023	Crédits de paiement 2024
2919001 MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	325 219	
2220002 STEP BLACE	575 330	76 249
22210001 BASSIN D ORAGE BRAUN	1 945 404	162 530
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	8 000 000	6 106 977
2222002 TRAVAUX RESEAUX	4 343 000	4 364 000
2224201 BASSIN ORAGE MORGON - QUARANTAINE	100 000	2 000 000
2224202 OPTIMISATION DES RESSOURCES - STEP VILLEFRANCHE	0	1 200 000
2224203 STEP JASSANS RIOTTIER	0	50 000
2224204 STEP DENICE	0	50 000
2224205 STEP ST JULIEN	0	35 000
2224102 AS AUTOSURVEILLANCE	60 000	25 000
2224103 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	160 000	200 000
(O)2224101 ACQUISITION DE MATERIEL	310 000	88 000
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	15 600	
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	6 655	
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	2 000	
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	2 970	
TOTAL OPERATIONS	15 846 178	14 357 756

Les dépenses d'ordre d'investissement : 1 381 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues (1 281 000 €) et trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre de fonctionnement, ainsi qu'aux opérations patrimoniale (100 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'investissement.

7. Synthèse

L'épargne prévisionnelle 2024 s'établirait à 2 519 855 €. Compte tenu des dépenses d'investissement, l'équilibre du budget appelle un emprunt de 10 275 654 €, qui pourra être réduit lors de la reprise du résultat 2023.

		BP 2023	BP 2024
A	Dépenses réelles d'investissement	17 283 678	16 257 756
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 513 728	3 462 247
C=B-A	Besoin de financement de la section d'investissement	-13 769 950	-12 795 509

D	Dépenses réelles d'exploitation	8 088 969	8 247 345
E	Recettes réelles d'exploitation	10 585 655	10 767 000
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	2 496 686	2 519 855

G = f - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-11 273 264	-10 275 654
------------------	---	--------------------	--------------------

L'encours de dette au 31-12-2024 s'établirait à 34 920 102 €.

	BP 2023	BP 2024
Capital restant dû au 31.12.N	26 098 416	34 920 102

La capacité de désendettement s'établirait ainsi à 13,9 ans.

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire du 29 novembre 2023 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 29 novembre 2023 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe assainissement 2024 intégrant les autorisations de programme comme ci-dessus présentées.

Pascal RONZIERE
Président



